

226C1256
FR0013153541-FS0713

10 août 2026

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

MAISONS DU MONDE
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 5 août 2026, complété notamment par un courrier reçu le 7 août, le concert composé de M. Gabriel Naouri¹ et Casa Holdings S.à r.l.² a déclaré avoir franchi indirectement en baisse, le 30 juillet 2026, les seuils de 25%, 20%, 15%, 10% et 5% du capital et des droits de vote de la société MAISONS DU MONDE et détenir indirectement, par l'intermédiaire de la société Majorelle Investments³, 10 383 129 actions MAISONS DU MONDE représentant autant de droits de vote, soit 1,27% du capital et des droits de vote de cette société⁴, répartis comme suit :

	Actions et droits de vote	% capital et droits de vote
Majorelle Investments S.à r.l. ³	10 383 129	1,27
Casa Holdings S.à r.l. ²	0	0
M. Gabriel Naouri	0	0
Total concert	10 383 129	1,27

Ce franchissement de seuils résulte d'une augmentation du nombre d'actions et de droits de vote de la société MAISONS DU MONDE⁵.

À cette occasion, la société Majorelle Investments S.à r.l. a franchi individuellement en baisse les mêmes seuils.

¹ Par l'intermédiaire de la société Blue Light Capital, société à responsabilité limitée (sise 2A rue des Capucins, 1313 Luxembourg), venue aux droits de MiCasa (société par actions simplifiée ayant été dissoute) et contrôlée par M. Gabriel Naouri.

² Société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois (sise 2 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg) détenue indirectement par plusieurs fonds d'investissement contrôlés, conseillés ou gérés par des affiliés de Apollo Global Management, Inc. (les « fonds Apollo »).

³ Société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois (sise 2 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg) contrôlée conjointement par MM. Gabriel Naouri et les « fonds Apollo » par l'intermédiaire de la société Blue Light Capital et de la société Casa Holdings S.à r.l. qu'ils contrôlent respectivement.

⁴ Sur la base d'un capital composé de 819 366 150 actions représentant autant de droits de vote en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-13 du règlement général.

⁵ Cf. notamment communiqué de presse de la société MAISONS DU MONDE en date du 31 juillet 2026.